

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 24 Juillet 2025 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE-ADJOINT

Présents : FOËX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, CHAUMONTET Denis, JACCAZ Yan, MERY Luc, SUBLET Gaétan

Excusés : PUZEL Jérémy (donne pouvoir à MERY Luc)
MANTILLERI Eric (donne pouvoir à Romain FOËX)
CHATAGNAT André-Gilles (donne pouvoir à MERLET Noémie)

Non excusés : /

Mme Noémie MERLET désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- **Aménagement de terrain communal : validation de l'appel d'offres**
- **Demande subvention pour projet de chaufferie bois**
- **Devis support-vélo**
- **Fixation du nombre de siège communautaire mandat 2026-2032**
- **Demandes d'abonnés suite à fuite d'eau**
- **Offre d'emploi administratif**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

A 20h12, Monsieur le Maire-Adjoint ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 Juin 2025 est validé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire-Adjoint ajoute avec l'aval des élus deux points à l'ordre du jour :
« Autorisation à consulter des organismes bancaires pour l'aménagement de terrain et voiries » « Modification du tableau d'emploi technique ».

1. Appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la route de St-Jean et route de Chaumontet et aménagement d'un terrain communal

Monsieur le Maire-Adjoint informe l'Assemblée que l'ouverture des plis dématérialisés de l'appel d'offres pour le marché référencé en objet a été effectué le 8 juillet 2025.

Ce marché comprenant deux lots et 6 offres ont été déposées.

Une analyse des offres est faite pour chacun des lots par le Cabinet VRD CONCEPTION, maître d'œuvre mandaté.

Les travaux estimatifs s'élevaient pour l'ensemble des lots à un montant de 811 212.00 € HT. Les offres retenues par le maître d'œuvre sont moins élevées que l'estimation globale soit un montant total de 666 902.00 € HT qui se répartit de la façon suivante :

LOT	OBJET	NOM ATTRIBUTAIRE	MONTANT BASE € HT	LIEU ATTRIBUTAIRE
01	TERRASSEMENT-VRD	DUCLOS TP/COLAS	338 330.00 € HT	FRANGY-SILLINGY
02	BORDURES-ENROBES ET ESPACES VERTS	COLAS/DUCLOS TP	328 572.00 € HT	SILLINGY-FRANGY
TOTAL			666 902.00 € HT	

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix et valide l'ensemble des lots pour un montant global de 666 902.00 € HT
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

2. Demande de subventions aux subventionneurs et au Syane pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois-énergie

Monsieur Le 1^{er} Maire Adjoint, Mr Romain FOËX, rappelle aux élus que la commune de Chaumont envisage de réaliser un projet de chaleur renouvelable sur son territoire.

Afin de décarboner le chauffage de ses bâtiments communaux et de renforcer sa participation à la transition énergétique, la commune de Chaumont a souhaité étudier la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois-énergie pour les locaux communaux suivants :

- **Mairie en rénovation**
- **Auberge et logements associés**
- **Bibliothèque/salle des fêtes**
- **Logements communaux ruelle du Pralet/rte des Roches**

L'estimatif des travaux s'élève à 400 000 € HT. La priorité serait la mise en place de la chaufferie dans le local dédié en 2025 puis la mise en place du réseau pour les logements communaux début 2026.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une chaufferie granulés dans le bâtiment de l'auberge communale au chef-lieu du village a été confiée au cabinet INDDIGO à Chambéry pour une enveloppe validée le 6 février 2025 de 39 750 € HT.

Pour avancer dans ce dossier, Mr le Maire Adjoint demande aux élus de l'autoriser à demander une subvention au Syane et à d'autres subventionneurs éventuels.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention.

- **Autorise** Mr le Maire-Adjoint à demander une subvention au Syane et à d'éventuels subventionneurs de l'Etat pour le projet de chaufferie bois.

3. Devis support-vélo

Monsieur le Maire-Adjoint, Mr Romain FOËX, fait lecture de deux devis demandés pour la mise en place d'un support cycles à proximité de la mairie.

- Un support cycles 5 places acier VACHOUX **88.80 € HT**
- Un support cycle 2 places acier MANUTAN **43.94 € HT**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 voix contre, 2 voix d'abstention,

- **ACCEPTE** le devis de la Sté MANUTAN pour l'achat deux supports cycles à 43.94 € HT l'unité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

4. Fixation du nombre de siège communautaire mandat 2026-2032

Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 3 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6 et suivants,

Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°CC 76/2025 du 10 juin 2025 portant fixation du nombre de sièges et répartition du Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

Considérant que le VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT dispose que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux, soit établi le nombre et la répartition des sièges de Conseiller communautaire :

« VII. – Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population

municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. »

Considérant que la population municipale, d'après les derniers chiffres connus de l'INSEE, c'est-à-dire ceux au 1^{er} janvier 2022, ayant valeur au 1^{er} janvier 2025, des 26 communes de la Communauté de Communes Usse et Rhône est de 21 475 habitants et que les populations municipales des communes membres sont les suivantes :

Anglefort	1 150	Droisy	153
Bassy	398	Éloise	935
Challonges	589	Franclens	549
Chaumont	541	Frangy	2 136
Chavannaz	240	Marlioz	1 052
Chêne-en-Semine	526	Menthonnex-sous-Clermont	785
Chessenaz	241	Minzier	1 058
Chilly	1 646	Musièges	421
Clarafond-Arcine	1 053	Saint-Germain-sur-Rhône	644
Clermont	449	Seyssel - 01	997
Contamine-Sarzin	737	Seyssel - 74	2 327
Corbonod	1 315	Usinens	424
Desingy	759	Vanzy	350

Le Maire-Adjoint informe que, avec 21 475 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2022), le Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône se voit attribuer 30 sièges, au titre du III, de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le Maire-Adjoint propose d'acter la fixation du nombre et la répartition des sièges de Conseillers communautaires en application des règles de droit commun définies au III de l'article L5211-6-1 du CGCT, telle que choisie par la CC Usse et Rhône le 10 juin 2025.

Le Maire-Adjoint détaille les modalités de répartition des sièges de la manière suivante :

- La répartition des sièges s'effectue au regard de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de la population municipale des communes membres,
- L'attribution de siège de manière forfaitaire aux communes n'ayant obtenu aucun siège à l'issue de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Maire-Adjoint indique que, en fonction de ces calculs, après attribution des 30 sièges, 9 communes demeurent sans Conseiller communautaire. Il souligne qu'un Conseiller communautaire leur est automatiquement attribué. Il indique que, par ce mode de calcul, le nombre total de sièges est de 39.

Le Maire-Adjoint informe que, suite au calcul de la répartition des sièges de Conseiller communautaire, la représentation par Commune est la suivante :

Anglefort	2 sièges	Droisy	1 siège
Bassy	1 siège	Éloise	1 siège
Challonges	1 siège	Franclens	1 siège
Chaumont	1 siège	Frangy	4 sièges
Chavannaz	1 siège	Marlioz	2 sièges
Chêne-en-Semine	1 siège	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Chessenaz	1 siège	Minzier	2 sièges
Chilly	3 sièges	Musièges	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Clermont	1 siège	Seyssel - 01	1 siège
Contamine-Sarzin	1 siège	Seyssel - 74	4 sièges
Corbonod	2 sièges	Usinens	1 siège
Desingy	1 siège	Vanzy	1 siège

Le Maire-Adjoint informe que le nombre et la répartition des sièges de Conseillers communautaire sera constaté par un arrêté inter préfectoral, publié au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire-Adjoint propose aux Conseillers municipaux d'acter le nombre et la répartition des sièges du futur Conseil communautaire tel que définie ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 10 voix pour 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **ACTE** la fixation du nombre et de la répartition des sièges de Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Usses et Rhône en application des règles de droit commun définies au III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, telle que définie ci-dessous :

Seyssel Haute-Savoie	4 sièges	Chessenaz	1 siège
Frangy	4 sièges	Clermont-en-Genevois	1 siège
Chilly	3 sièges	Contamine-Sarzin	1 siège
Anglefort	2 sièges	Desingy	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Droisy	1 siège
Corbonod	2 sièges	Éloise	1 siège
Marlioz	2 sièges	Franclens	1 siège
Minzier	2 sièges	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Bassy	1 siège	Musièges	1 siège
Challonges	1 siège	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Chaumont	1 siège	Seyssel Ain	1 siège

Chavannaz	1 siège	Usinens	1 siège
Chêne-en-Semine	1 siège	Vanzy	1 siège

NOTIFIE la présente délibération à la CC Usse et Rhône.

5. Demandes d'abonnés suite à fuite d'eau

Le 1^{er} Adjoint au Maire, Mr FOEX Romain chargé de l'eau, informe l'assemblée d'une demande de deux abonnés pour la rectification de leurs factures d'eau 2025 suite à une fuite sur la période du 09/04/2024 au 31/03/2025.

Après réflexion, **l'assemblée procède à la décision suivante avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :**

- Prise en compte à titre exceptionnel de la moyenne de leurs consommations de 2022 -2023 et 2024.
- Les abonnés concernés doivent transmettre en mairie la copie de la facture de réparation de ladite fuite.
- L'annulation du titre correspondant sera à déduire de la facturation concernée par la fuite d'eau soit la facture annuelle 2025.
- Charge Mr Le Maire-Adjoint de signer tous les documents relatifs à cette rectification de consommation d'eau.

6. Offre d'emploi administratif

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée que depuis la mi-avril 2025, l'agent administratif en poste au service de l'urbanisme a fini son contrat à durée déterminée sans suite favorable.

Depuis, le service urbanisme est assuré par Mr le Maire et la secrétaire de mairie.

Monsieur Le Maire-Adjoint demande aux élus de pouvoir l'autoriser à publier une nouvelle offre d'emploi pour le poste d'assistant ou assistante administrative à temps non complet, 10h hebdomadaire sur la plateforme dédiée du Centre de gestion de la Haute-Savoie.

Ce nouveau poste à pourvoir, axé sur l'urbanisme et l'accueil du public, débiterait sur un contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelables une fois avant la démarche de titularisation envisagée par la suite.

Le tableau d'emploi administratif serait ainsi modifié comme suit :

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Temps de travail mensuel
Groupe 1	<i>Secrétaire générale de mairie</i>	151.67 H
Groupe 2	<i>Assistante administrative</i>	43.40 H

Après réflexions, le Conseil Municipal passe au vote avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- AUTORISE le Maire-Adjoint à publier une offre d'emploi pour un poste d'assistante administrative à temps non complet soit 10h00 hebdomadaires en contrat à durée de 3 mois renouvelables une fois.
- VALIDE la fiche de poste d'assistante administrative.

7. Modification du tableau emploi technique

Monsieur Le Maire-Adjoint informe les élus que le tableau d'emploi technique doit être modifié suite à la reprise par l'agent d'entretien de l'accompagnement total du transport scolaire des enfants de Chaumont à l'école du Triolet de Minzier, et ce, de façon pérenne.

Afin d'éviter le paiement d'heures complémentaires non justifiables par la suite, Mr le Maire-Adjoint propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent d'entretien concerné.

Ainsi, l'agent d'entretien en poste augmenterait son temps de travail hebdomadaire de 3.75 h pour l'accompagnement du transport scolaire à savoir :

- 1h50 le lundi matin et soir
- 0h75 le mardi matin
- 1h50 le jeudi matin et soir

L'accompagnement du mardi soir et du vendredi (matin et soir) ayant déjà été acté via les délibérations n°23.24 du 24 mai 2023 et n°23.63 du 30 novembre 2023.

Le temps de travail de l'agent serait de 11h68 par semaine soit 50h80 par mois.

Son temps de travail actuel mensuel de 34h42 : le tableau d'emploi technique serait ainsi modifié comme suit :

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Temps de travail mensuel
Groupe 1	<i>Agent technique polyvalent</i>	151.67 H
Groupe 2	<i>Agent d'entretien</i>	50.80 H

Après réflexions, le Conseil Municipal passe au vote avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **accepte** la modification du temps de travail mensuel de l'agent d'entretien et accompagnatrice au transport scolaire, passant mensuellement de 34h42 à 50h80 compter du 1^{er} septembre 2025.
- **modifie** le RIFSEEP de l'agent tel que l'IFSE et le CIA suite à cette modification,
- **Charge** Mr Le Maire-Adjoint d'établir l'arrêté de modification hebdomadaire du temps de travail de l'agent d'entretien et accompagnatrice scolaire.
- **Charge** Mr le Maire-Adjoint de mettre à jour l'arrêté d'accompagnement du transport scolaire de l'agent concerné.

8. Autorisation à consulter des organismes bancaires pour l'aménagement de terrain et voiries

Monsieur Le Maire-adjoint rappelle aux élus que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de chaumontet, de St-Jean et de l'aménagement d'un terrain communal, deux lots ont été désignés (terrassement/vrd et bordures/enrobés/espaces verts) d'un montant global de 666 902.00 € HT.

Un avenant de maîtrise d'œuvre a été validé le 03 juin 2025 pour un forfait définitif de 30 900.00 € HT en faveur du Cabinet VRD CONCEPTION.

Le 7 mai 2025, une mission SPS a été validée auprès de QUALICONSULT pour un montant de 3 370.00 € HT ainsi que l'achat d'un terrain multisport en dalles sportives auprès de la Sté MEFRAN COLLECTIVITES pour 59 225.00 € HT.

Mr Le Maire-Adjoint demande à l'assemblée de l'autoriser à recourir à l'emprunt nécessaire via une consultation en amont auprès d'organismes financiers pour l'ensemble de ce projet.

Après réflexion, Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 contre et 0 voix d'abstention

- accepte et donne tout pouvoir au Maire ou Maire-Adjoint pour faire la consultation auprès d'organismes financiers.

9. Urbanisme

Mme Noémie MERLET, Adjointe, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **PC 07406523X0001M02 – pc modificatif**

MR GRINAND Adrien – L'Afflît – Ajustement surface de plancher au sous-sol

ACCORD LE 07/05/2025

- **PC 07406525X0002**

MR KORKUT Kubilay – St-Jean – Construction maison individuelle avec garage

ACCORD LE 19/06/2025

DECLARATIONS PREALABLES

- **DP07406525X0020**

MME TRICHERO Sylvie – Le Malpas – Division en vue de construire

REFUS LE 10/06/2025

- **DP07406525X0019**

MR SIMOES Tony – L'Afflît – Abri de jardin

ACCORD LE 19/06/2025

- **DP07406525X0023**

MME TRINCHERO Sylvie – Le Malpas – Division en vue de construire

ACCORD LE 10/07/2025

- **DP07406525X0014**

MME TRINCHERO Sylvie – Le Malpas – Remplacement fenêtres, portes-fenêtres, porte d'entrée

ACCORD LE 07/07/2025

10. Intercommunalité

SIV

- Un nouveau projet des sentiers du Vuache a été déposé auprès du Département 74.

SIVU DU VUACHE

- Changement de la pelouse du terrain
- Inauguration d'un nouveau terrain en juin dernier

SIVU Ecole du Triolet

- Les travaux de l'extension de l'école avancent à grands pas (isolation de l'aile élémentaire en cours et gros-œuvre de la cuisine fini)
- L'ouverture d'une nouvelle classe est prévue à la rentrée et une nouvelle institutrice a été nommée.
- 55 petites sections et 112 maternelles désormais sont listés pour la rentrée.
- Le cuisinier en poste a démissionné et son second prend sa place.
- Mme Laurence VILLE assurera les repas au centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

11. Divers

Bibliothèque « Le relais des mots »

- Demande de Savoie-Biblio de pouvoir avoir la présence d'un agent lors de l'échange physique et mensuel des livres à la bibliothèque : une solution est en cours.

Auberge communale

- L'association 1000 cafés a transmis aux élus une synthèse des candidats intéressés par la reprise de l'exploitation de l'auberge de Chaumont : deux candidats ont pris attache avec les élus pour une visite des locaux.

Demandes habitants

- Un courrier d'un habitant au Malpas est présenté à l'assemblée concernant la vitesse excessive des automobilistes et surtout des livreurs dans l'impasse du Malpas : mise en place du radar pédagogique pendant plusieurs mois pour récolte de données et sensibilisation des automobilistes.
- Une demande d'une habitante qui souhaiterait voir les ruines du château illuminées à la tombée de la nuit via d'éventuelles éclairages de type Led : les élus laissent la nouvelle équipe municipale en 2026 faire son choix.

Fontaine au chef-Lieu

- Remarques émises concernant l'arrêt de la fontaine au chef-lieu suite à une fuite : un devis de réparation va être demandé prochainement pour la remise en état de celle-ci.

Local des associations

- Une demande est faite d'une association communale quant à la possibilité de faire des étagères dans le local jouxtant le four à pain afin d'entreposer convenablement leur matériel : un travail de tri et d'évacuation d'anciens décors va être programmé prochainement avec l'adjoint technique.

ONF

- Le plan d'aménagement forestier des 14 dernières années 2008-2022 est arrivé à échéance en milieu de mandat et aucun travail n'a été lancé par l'ONF pour organiser une nouvelle rédaction du document : un courrier va être émis dans ce sens au responsable de l'unité territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15, Mr le Maire-Adjoint lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : à définir

FOEX Romain

JACCAZ Yan

HONCZARUK Gérald

CHAUMONTET Denis

MERLET Noémie

MERY Luc

Sublet Gaétan